

Comité Syndical

Délibération n°2022-003

Réunion du 31 janvier 2022

Objet : **Adoption du budget primitif 2022 –
budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 décembre 2021 ;

Le Comité syndical, réuni le 31 janvier 2022 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget principal pour 2022 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

- **Equilibre général du budget**

	Objet	BP 2022
Dépenses	Fonctionnement	1 203 587,23 €
	Investissement	30 498,76 €
	Total dépenses	1 234 085,99 €
Recettes	Fonctionnement	1 203 587,23 €
	Investissement	30 498,76 €
	Total recettes	1 234 085,99 €

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget principal pour 2022 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 27

- Collège Conseil Départemental : 24

- Collège Conseil Régional : 06

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 31 janvier 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

